

Conditions spécifiques à l'offre découverte « Drive & Share »*

* « Je conduis et je partage »

Janvier 2018

1. PREAMBULE

Les présentes conditions spécifiques à l'offre découverte « Drive & Share »* (ci-après les « Conditions Spécifiques ») sont émises par EUROPCAR FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.880.00,00 euros, dont le siège est à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960) - FRANCE, Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – Bâtiment L, 2 rue René Caudron, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES (Yvelines) sous le numéro 303 656 847, représentée par son Directeur Général, Monsieur Didier FENIX (ci-après désignée « Europcar »).

Les présentes Conditions Spécifiques sont conclues entre Europcar et toute personne physique majeure ayant souhaité bénéficier d'un véhicule Europcar en location moyenne durée (c'est-à-dire pendant une période de quatre (4) mois minimum à douze (12) mois maximum, ci-après « Moyenne Durée »), selon les conditions de l'offre découverte « Drive & Share »* , ci-après « l'Offre découverte » (ci-après le « Client »). Elles prennent effet à compter de la date de souscription du Client à l'Offre découverte, c'est-à-dire à compter de la réception par Europcar du Dossier Driver & Share* complet et du Dépôt de Garantie (ci-après la « Date de Souscription »).

Europcar se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Spécifiques, sous réserve du respect des dispositions d'ordre public applicables aux contrats déjà en cours. Les présentes Conditions Spécifiques sont accessibles, en langue française, dans l'Agence Europcar Participante, telle que définie à l'Article 3.1 ci-après ou sur demande du Client, par téléphone au numéro suivant 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local), et/ou par courrier électronique à l'adresse suivante : driveandshare@europcar.com et/ou par courrier simple adressé à EUROPCAR FRANCE – Service Marketing - Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – Bâtiment L, 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX – FRANCE.

2. OBJET DES PRESENTES CONDITIONS SPECIFIQUES

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions et modalités de souscription à l'Offre découverte, leurs conditions et modalités d'application, l'Offre découverte permettant au Client de louer un véhicule Europcar, pendant une période allant de quatre (4) mois minimum à douze (12) mois maximum dès le jour de sa souscription à l'Offre découverte et de partager ce véhicule Europcar, via la plateforme du partenaire GoMore (ci-après « GoMore ») uniquement, en sous-louant ce véhicule Europcar à des membres de la plateforme de GoMore (ci-après la « Sous-Location »).

3. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

3.1 Souscription à l'Offre découverte (ci-avant et ci-après la « Souscription »)

Pour pouvoir souscrire à l'Offre découverte, il faut cumulativement :

* « Je conduis et je partage »

3.1.1 être une personne physique répondant aux critères suivants :

- être domicilié en France métropolitaine (Corse incluse et hors DOM-TOM),
- disposer d'une adresse de courrier électronique valide et en état de fonctionnement,
- être habilité à la conduite d'un véhicule, conformément aux conditions générales de location Europcar (ci-après les « Conditions Générales de Location Europcar ») et aux règles de qualification Europcar en vigueur (disponibles sur le site Internet www.europcar.fr et pouvant être retirées dans l'unique agence Europcar participant à l'Offre découverte, c'est-à-dire, l'agence Europcar située 38 avenue des Ternes – 75017 PARIS (ci-après l' « Agence Europcar Participante »), qui déterminent notamment les conditions d'ancienneté de son permis de conduire et les moyens de paiement acceptés en fonction de la catégorie du véhicule loué,
- ne pas déjà bénéficier d'un tarif préférentiel avec Europcar par quelque biais que ce soit ; les avantages de l'Offre découverte ne pouvant être cumulés avec toute autre remise, promotion, offre tel que notamment, mais non exclusivement, le programme de fidélité Privilège d'Europcar, l'abonnement Autoliberté, le programme Funway,
- disposer d'une carte bancaire de paiement « acceptée » et valide, tel que précisé sur le site Internet www.europcar.fr (ci-après la « Carte Bancaire Acceptée »),
- satisfaire aux présentes Conditions Spécifiques.

3.1.2 fournir, en complément de la liste des documents à fournir pour souscrire à une location, tels qu'énumérés dans les Conditions Générales de Location Europcar, le document suivant :

- un (1) justificatif de domicile de moins de trois (3) mois ;

3.1.3 lire et accepter les présentes Conditions Spécifiques et les Conditions Générales de Location Europcar ;

3.1.4 contacter directement le service Clients « Drive & Share* » au numéro suivant 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local) ;

OU

demander à être contacté par Europcar après avoir préalablement complété un formulaire de commande disponible via la page Internet dédiée du site officiel Internet GoMore (<https://gomore.fr/>) ou un formulaire de demande d'informations via la page Internet Europcar dédiée (<https://driveandshare.europcar.fr>),

en :

1. complétant intégralement le formulaire de pré-réservation envoyé (avec les Conditions Spécifiques et les Conditions Générales de Location Europcar) par Europcar au Client par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée par le Client et retournant un dossier complet (comprenant, cumulativement et obligatoirement, le formulaire de pré-réservation dûment complété, paraphé, daté, signé et le cas échéant scanné, une photocopie du permis de conduire, la Déclaration sur l'Honneur (telle que précisée ci-après au dernier alinéa du présent Article) dûment complétée, datée et signée et le cas échéant scannée, les Conditions Générales de Location Europcar et les Conditions Spécifiques dûment paraphées et signées et le cas échéant scannées), ci-après le « Dossier Drive & Share »*, à Europcar :
 - (i) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : EUROPCAR FRANCE – Service Marketing – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX – FRANCE **ou**

* « Je conduis et je partage »

- (ii) par courrier électronique, à l'adresse suivante : driveandshare@europcar.com. Dans cette hypothèse, un accusé de réception par voie électronique sera adressé par Europcar au Client dès réception du Dossier Drive & Share* complet.

et

2. en procédant au dépôt de garantie (ci-avant et ci-après le « Dépôt de Garantie »)

En plus du montant total de la Souscription, le Client devra procéder comme suit, au Dépôt de Garantie, qui a pour but de couvrir les coûts additionnels éventuels durant la Souscription:

- A votre arrivée en agence, nous vous demanderons une autorisation sur votre carte bancaire (dépôt de garantie). Le montant dépôt de garantie sera retenu sur votre carte bancaire mais ne sera pas prélevé. Le dépôt de garantie a pour but de couvrir les coûts additionnels éventuels durant votre location.
- Le montant du dépôt de garantie est de 300 € TTC.
- En l'absence de coûts additionnels, le montant du dépôt de garantie ne sera jamais encaissé.
- En plus de ce dépôt de garantie vous autorisez une pré-autorisation d'un montant équivalent à une (1) mensualité de la Souscription sur votre Carte Bancaire Acceptée.

Le Client reconnaît et accepte que la souscription à l'Offre découverte à des fins d'usage professionnel et/ou commercial est strictement interdite. A ce titre, le Client doit fournir à EUROPCAR, dans le cadre de son Dossier Drive & Share†, une déclaration sur l'honneur sur le modèle figurant en Annexe 1 (ci-avant la « Déclaration sur l'Honneur »).

3.2 Refus de souscription

Europcar se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande de souscription du Client à l'Offre découverte s'il s'avère que le Client figure sur la liste de surveillance d'Europcar, régulièrement déclarée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL »), ou si le Client ne remplit pas les conditions d'éligibilité à l'Offre découverte décrites ci-avant à l'Article 3.1. Toutefois, s'il s'avère qu'un quelconque paiement a été encaissé par Europcar, le montant sera remboursé par Europcar au Client dans un délai maximum de quatorze (14) jours calendaires, à compter de la date de notification du refus de souscription.

3.3 Absence de droit de rétractation du Client

Le droit de rétractation de l'article L.221-18 du Code de la consommation (vente à distance) ne peut être exercé en application de l'article L.221-28 du code de la consommation en raison d'une exception spécifique aux locations de voitures.

4. PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA SOUSCRIPTION

Le contrat prend effet à compter de la Date de Souscription et ce, pour une durée comprise entre quatre (4) mois minimum et douze (12) mois maximum, selon le choix du Client.

Le présent contrat ne peut être tacitement reconduit à son échéance.

* « Je conduis et je partage »

† « Je conduis et je partage »

5. RESILIATION DE LA SOUSCRIPTION

5.1 Résiliation pour manquement de l'une ou l'autre des parties

En cas de non-respect d'une ou de plusieurs de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, la Souscription sera résiliée de plein droit, après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la partie défaillante, et restée sans effet pendant un délai de sept (7) jours, la date portée sur le récépissé de dépôt par les services de la Poste faisant foi, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

5.2 Résiliation par le Client

5.2.1 La Souscription peut être résiliée par le Client à tout moment et au plus tard le 30 de chaque mois (le 28 ou le 29 février le cas échéant).

Toute demande de résiliation devra être notifiée à Europcar par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante : EUROPCAR FRANCE – Service Marketing – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX – FRANCE.

La résiliation prendra effet à la fin du mois calendaire de la Souscription en cours et le Client restera redevable de la ou des mensualité(s) restant due(s) jusqu'à cette date ainsi que de la « régularisation » liée à la Souscription normalement due (ci-après la « Régularisation »).

Le montant de la Régularisation (hors frais constatés lors de la restitution du véhicule) est de :

- si le Client a souscrit pour une période comprise entre quatre (4) mois minimum et cinq (5) mois maximum (ci-après la « Période 4-5 mois ») :

150 € TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises).

- si le Client a souscrit pour une période comprise entre six (6) mois minimum et onze (11) mois maximum (ci-après la « Période 6 – 11 mois ») :

• 150 € TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises) si la demande de résiliation intervient pendant la Période 6 – 11 mois.

• Montant = [(le prix mensuel (€TTC toutes options comprises) de la Période 4-5 mois) - (le prix mensuel (€TTC toutes options comprises) de la Période 6 – 11 mois)] x (le nombre de mois consommés) + 150 € TTC pour le traitement de dossier si la demande de résiliation intervient pendant la Période 4 – 5 mois.

- si le Client a souscrit pour une période de douze (12) mois (ci-après la « Période 12 mois ») :

• Montant = [(le prix mensuel (€TTC toutes options comprises) de la Période 4-5 mois ou de la Période 6 -11 mois selon le mois de demande de résiliation) - (le prix mensuel (€TTC toutes options comprises) de la Période 12 mois)] x (le nombre de mois consommés) + 150 € TTC pour le traitement de dossier.

5.2.2 En cas de modification des Conditions Spécifiques par Europcar, Europcar en informera le Client (par courrier ou courrier électronique selon le mode accepté par le Client lors de sa Souscription) et le Client aura la faculté de résilier la Souscription, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Europcar, en respectant un préavis de deux (2) mois sans les frais mentionnés à l'article 5.2.1.

5.3 Suppression ou suspension de l'Offre découverte par Europcar

En cas de suppression ou de suspension de l'Offre découverte par Europcar, Europcar informera le Client (par courrier ou courrier électronique selon le mode accepté par le Client lors de sa Souscription), dans un délai qui ne pourra être inférieur à deux (2) mois, de la suppression ou de la suspension de l'Offre découverte. Europcar fera ses meilleurs efforts pour proposer une offre alternative équivalente. Le Client sera libre d'y donner suite ou non.

5.4 Conséquences des Articles 5.1 à 5.3 inclus

En conséquence des Articles 5.1 à 5.3 inclus des présentes Conditions Spécifiques, le Client devra restituer à Europcar, le véhicule Europcar loué dans les conditions de l'Offre découverte selon les procédures de restitution de véhicule prévues dans les Conditions Générales de Location Europcar, étant précisé que le Client restera redevable de la ou des mensualité(s) restant due(s) jusqu'à cette date.

6. MODALITES DE L'OFFRE DECOUVERTE

Les présentes Conditions Spécifiques viennent compléter et/ou déroger aux Conditions Générales de Location Europcar qui demeurent quant à elles applicables en tout temps.

En cas de contradiction, les stipulations des présentes Conditions Spécifiques prévaudront sur toutes stipulations contraires, en ce compris les Conditions Générales de Location Europcar.

6.1 Modalités de fonctionnement de l'Offre découverte

En souscrivant à l'Offre découverte, le Client est pleinement informé que les assurances Europcar ne couvriront pas les périodes de Sous-Location. Le Client fera son affaire personnelle de toutes réparations qui s'imposeraient à l'issue de ses périodes de Sous-Location afin de restituer un véhicule, à la fin du présent contrat, dans un état équivalent à celui dans lequel il l'a trouvé. Seule l'usure normale sera tolérée. Il gardera et entretiendra le véhicule Europcar tel un bon père de famille. Le service Clients « Drive & Share »* reste en tout temps l'interlocuteur privilégié du Client et pourra prêter assistance au Client chaque fois qu'une question sur son contrat pourrait se poser. A ce titre, le Client peut contacter le service Clients « Drive & Share* » au numéro suivant : 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local).

6.1.1 Agence Europcar Participante

Les locations doivent être effectuées au départ de l'Agence Europcar Participante pour bénéficier des tarifs correspondants à la Souscription tels que disponibles à l'Agence Europcar Participante et en Annexe 2 des présentes Conditions Spécifiques ou peuvent être communiqués par Europcar par téléphone au 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local) ou sur demande courrier du Client à l'adresse suivante : EUROPCAR France – Service Marketing – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX - FRANCE – Fax : 01.30.44.12.79. Ces tarifs sont applicables pendant toute la durée de la Souscription.

Les tarifs de location applicables au Client de l'Offre découverte seront ceux en vigueur au jour des locations effectuées par le Client.

Le Client s'engage à respecter les présentes Conditions Spécifiques et les Conditions Générales de Location Europcar (qui peuvent être modifiées à tout moment), ainsi que les règles de qualification et les conditions d'assurance et d'assistance appliquées par Europcar. Ainsi, un contrat de location sera conclu et signé par le Client lors de sa location ou changement de

* « Je conduis et je partage »

véhicule. Les règles de qualification propres à chaque catégorie de véhicule loué devront être remplies.

Le nombre de contrats de location en cours est limité à un (1) par Client, de sorte qu'à aucun moment un Client ne se retrouve avec plus d'un (1) véhicule en location.

6.1.2 Retrait du véhicule Europcar par le Client

Le véhicule Europcar est disponible (sous réserve du stock de véhicules disponibles) dès la Date de Souscription. La Souscription à l'Offre découverte ne garantit pas au Client la disponibilité des véhicules Europcar. Europcar garantit uniquement la catégorie de véhicule réservée et en aucun cas le modèle.

Le Client pourra, en Ile-de-France uniquement, retirer son véhicule à l'adresse de son choix, sous réserve du paiement d'un montant de 29 € TTC (vingt-neuf euros toutes taxes comprises).

6.1.3 Entretien du véhicule Europcar loué par le Client

Pendant la location du véhicule Europcar, le Client devra prendre toute mesure de protection nécessaire pour garder le véhicule Europcar dans le même état que celui dans lequel il en a pris possession.

Le Client doit notamment rester attentif à tout signal des témoins lumineux sur le tableau de bord du véhicule Europcar, aux niveaux des fluides, et prendre toute mesure de protection nécessaire.

Le Client devra respecter la maintenance classique du véhicule Europcar en conformité avec les préconisations et échéances de maintenances prévues par le constructeur, et dont le coût est pris en charge dans le cadre de l'Offre découverte.

Les niveaux de fluide tels que l'huile ou le lave glace restent à la charge du Client.

Le Client devra contacter le service maintenance de la société Europcar par téléphone au 01 30 44 91 91 (prix d'un appel local) afin d'obtenir un accord de principe afin de faire réaliser les interventions définies ci-dessus dans les réseaux partenaires.

Le Client devra obligatoirement contacter l'Agence Europcar Participante en préalable de toute intervention nécessaire sur le véhicule Europcar qui ne relève pas de l'entretien défini ci-dessus.

Toute modification du véhicule Europcar ou toute intervention mécanique effectuée sur lui est interdite sans l'autorisation préalable et écrite d'Europcar. Si cette règle n'est pas respectée, le Client devra supporter les coûts dûment justifiés de restauration du véhicule Europcar dans le même état que celui dans lequel le Client en a pris possession.

Le Client est responsable envers Europcar de toute conséquence préjudiciable découlant d'un manquement aux obligations d'entretien mentionnées ci-dessus.

6.1.4 Vignette d'assurance du véhicule Europcar loué

Le Client est informé que chaque véhicule Europcar loué possède une vignette d'assurance qui doit être changée manuellement, dans l'une des agences du réseau Europcar (hors franchisés), par le Client avec l'aide d'un agent Europcar courant du mois de janvier de chaque année.

A ce titre, le Client, le cas échéant, après réception d'un courrier électronique d'Europcar l'informant de la mise à jour de cette vignette d'assurance, devra se rendre dans une agence du réseau Europcar (hors franchisés) courant de la première quinzaine de janvier au plus tard, et en tout état de cause, avant le 16 janvier au plus tard, afin de faire procéder, le cas échéant,

à la mise à jour de cette vignette d'assurance. Dans l'hypothèse où le Client ne se rendrait pas dans l'une des agences du réseau Europcar (hors franchisés) pour procéder à la mise à jour de la vignette d'assurance du véhicule Europcar loué, alors le Client supportera seul les conséquences de non présentation de ce document aux autorités compétentes et toute verbalisation sera à sa charge.

6.1.5 Carte grise du véhicule Europcar loué

Le Client est informé que lorsqu'un véhicule Europcar neuf ou très récent lui est fourni, une copie de carte grise temporaire peut lui être remise, en attendant l'envoi par Europcar, par courrier électronique ou courrier recommandé, d'une copie de carte grise définitive, dans un délai maximal de trois (3) mois à compter de la mise en circulation du véhicule Europcar loué.

6.1.6 La mise en Sous-Location du véhicule Europcar

Le Client pourra proposer à la location le véhicule Europcar dans le cadre du partenariat liant Europcar avec GoMore pendant toute la période de location dans le cadre du présent contrat.

Le Client s'engage à utiliser exclusivement la plate-forme de sous-location mise en place par GoMore. La Sous-Location du véhicule Europcar par l'intermédiaire de toute autre plate-forme ou tout autre moyen est strictement interdite.

Les documents liés au contrat qui lie le Client et Europcar, ainsi que le constat et la carte verte d'assurance devront être retirés du véhicule Europcar pendant les périodes de Sous-Location dans le cadre du partenariat avec GoMore et remplacé par la documentation fournie par la plateforme GoMore.

L'assurance responsabilité civile fournie par Europcar, ainsi que les protections Europcar ne s'appliquent pas pendant la période de Sous-Location dans le cadre du partenariat de Europcar avec GoMore, la responsabilité civile du conducteur du véhicule Europcar est couverte, pendant ces périodes par l'assurance responsabilité civile fournie par GoMore, ainsi que les dommages et/ou le vol que le véhicule Europcar subit.

Dans le cadre de la responsabilité du véhicule Europcar qui incombe au Client, en cas de dommage subi par le véhicule Europcar pendant la période de Sous-Location dans le cadre du partenariat de Europcar avec GoMore, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès du sous-locataire, de GoMore, de son assureur, et mettre en œuvre toute diligence utile afin de faire réaliser les réparations.

6.1.7 La restitution du véhicule Europcar

La restitution du véhicule Europcar devra s'effectuer à l'Agence Europcar Participante, pendant les horaires d'ouverture. Le Client devra contacter l'Agence Europcar Participante, au moins cinq (5) jours avant la date de fin de la souscription/restitution afin de convenir d'un rendez-vous. Un expert automobile indépendant mandaté par Europcar sera présent lors de la restitution.

Le véhicule Europcar fera l'objet à sa restitution d'un examen concernant les dommages potentiels, le kilométrage qui pourront faire l'objet d'une facturation additionnelle le cas échéant, en conformité avec les Conditions Générales de Location Europcar, ainsi que les présentes Conditions Spécifiques à l'Offre découverte. Le véhicule Europcar doit être restitué dans une condition équivalente.

6.1.8 Le remplacement du véhicule Europcar

Les dispositions relatives à l'assistance et au remplacement du véhicule Europcar prévues dans les Conditions Générales de Location Europcar s'appliquent dans le cadre de l'Offre découverte. L'ensemble de ces dispositions ne s'appliquent pas pendant les périodes de Sous-Location dans le cadre du partenariat de Europcar avec GoMore. Il appartient par conséquent à GoMore de faire le nécessaire pour assurer ces prestations pendant ces périodes.

Il appartient à GoMore de prendre en charge les conséquences de toute immobilisation du véhicule Europcar dont la durée excède la période convenue pour la Sous-Location. Le Client ne pourra notamment obtenir un véhicule Europcar de remplacement de la part d'Europcar lorsque le fait générateur de l'immobilisation se situe dans la période de Sous-Location.

6.1.9 Modification de la Souscription

Il est rappelé que la Souscription est conclue pour une durée comprise entre quatre (4) mois minimum et douze (12) mois maximum.

En cours de contrat, le Client a la possibilité de modifier uniquement les éléments suivants :

- la durée de sa Souscription et/ou
- la catégorie du véhicule Europcar loué et/ou
- et/ou les options (notamment le kilométrage, le type de protection, second conducteur, ...).

Le Client peut le faire, à raison d'une (1) fois maximum par critère de modification, avant le terme sa Souscription, comme suit :

- par téléphone au numéro suivant : 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local),
- par courrier électronique à l'adresse suivante : driveandshare@europcar.com

Si le Client souhaite monter en gamme de véhicule, aucun coût supplémentaire ne sera facturé au Client.

Si le Client souhaite descendre en gamme de véhicule, un coût supplémentaire d'un montant de 50€ TTC (cinquante euros toutes taxes comprises) au titre de frais de dossier, sera facturé au Client.

Pour toute question relative aux contrats, le Client pourra contacter par téléphone le service Clients « Drive & Share »* au numéro suivant : 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local).

6.1.10 Facturation de la Souscription

En souscrivant à l'Offre découverte, le Client autorise le prélèvement automatique des mensualités dues via la Carte Bancaire Acceptée (dont les données sont cryptées via les systèmes Europcar).

Le Client sera prélevé tous les trente (30) jours via la Carte Bancaire Acceptée du montant convenu à la signature de sa Souscription. Une facture sera envoyée sous deux (2) jours ouvrés à chaque prélèvement effectué et sera transmise au Client par courrier électronique si ce dernier a choisi de la recevoir par courrier électronique. Dans le cas contraire, la facture sera adressée au domicile du Client par courrier simple.

6.2 Avantages de l'Offre découverte

L'Offre découverte permet au Client de bénéficier d'un véhicule Europcar selon les conditions de l'Offre découverte pendant une période allant de quatre (4) mois minimum à douze (12) mois maximum et de

* « Je conduis et je partage »

partager le véhicule Europcar loué, uniquement via la plateforme de GoMore, à des membres de la plateforme de GoMore.

Les conditions et tarifs préférentiels de l'Offre découverte, tels que plus précisément détaillés en Annexe 2 ne peuvent pas être cumulés avec toute autre remise, promotion, offre (tel que notamment mais non exclusivement le programme de fidélité Privilège d'Europcar, l'abonnement Autoliberté ou le programme Funway).

Il est en outre précisé que la souscription à l'Offre découverte ne garantit pas la disponibilité des véhicules Europcar et n'offre aucun complément de garantie ou d'assurance, tant au Client qu'aux passagers du véhicule Europcar loué.

6.3 Caractéristiques et prix de l'Offre découverte

La grille tarifaire de l'Offre découverte est disponible :

- en Annexe 2 des présentes Conditions Spécifiques,
- dans l'Agence Europcar Participante,
- sur demande du Client (par téléphone en appelant le service Clients « Drive & Share* » au numéro suivant 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local), et/ou par courrier électronique à l'adresse suivante : driveandshare@europcar.com et/ou par courrier simple adressé à EUROPCAR France – Service Marketing - Parc d'affaires Val saint Quentin – Bâtiment L, 2 rue René Caudron – 78960 Voisins-le-Bretonneux – France.

En choisissant l'Offre découverte, le Client accepte expressément le tarif correspondant à la date de sa souscription, établi en fonction des catégories de véhicules, et valable pendant toute la durée de son contrat.

En cas de modification par Europcar de l'Offre découverte, cette modification ne sera pas applicable aux souscriptions en cours. Toutefois, les conditions de l'offre pourront être modifiées dans les conditions prévues à l'article 5.2.2

7. LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les Conditions Spécifiques et le contrat de souscription à l'Offre découverte sont soumis à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant aux Conditions Spécifiques et au contrat de souscription à l'Offre découverte, les Parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Les Clients de l'Offre découverte, ayant la qualité de « consommateurs » ou « non-professionnels » (au sens du Code de la consommation), pourront saisir le Médiateur du Tourisme et des Voyages des litiges ayant déjà fait l'objet d'une réclamation écrite préalable auprès d'Europcar, qui n'a pas permis de régler le différend dans un délai réglementaire compris entre deux (2) et quatre (4) mois après l'envoi de la réclamation.

Tout litige ou contestation, auxquels les Conditions Spécifiques et le contrat de souscription à l'Offre découverte pourraient donner lieu, tant sur leur validité que sur leur interprétation, leur exécution ou leur réalisation, pourra être porté, devant la juridiction compétente.

8. LOI N°78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, MODIFIEE

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du formulaire de demande d'informations, et/ou de pré-réservation et/ou de réservation de l'Offre découverte sont indispensables pour recontacter le Client et/ou pour créer l'identifiant conducteur lié aux avantages de l'Offre découverte. A défaut, il ne peut être donné suite à la / aux demande(s).

Les informations à caractère personnel recueillies sont destinées aux membres du réseau Europcar et stockées dans le système informatique d'Europcar pour l'application des conditions liées aux locations. Ces fichiers de traitement de données à caractère personnel ont été régulièrement déclarés auprès de la CNIL.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des informations à caractère personnel qui le concernent. Si le Client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit adresser sa demande à l'adresse suivante : à EUROPCAR FRANCE – Service Marketing – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint-Quentin », 2 rue René Caudron, 78960, VOISINS-LE-BRETONNEUX - FRANCE ou par courrier électronique à l'adresse suivante : driveandshare@europcar.com.

En outre, le Client est informé de l'existence d'un traitement interne relatif à la prévention des risques. Ce traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre conformément aux dispositions de l'Autorisation Unique AU-011 émise par la CNIL et permet au Loueur de refuser la location de ses Véhicules aux personnes figurant dans ce fichier dit de « gestion des personnes à risque ». En sa qualité d'adhérent à la Branche Loueurs du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) certaines données, en relation avec le Contrat de location, peuvent également être transmises en vue de leur mutualisation au profit des entreprises adhérentes à cette branche les autorisant à refuser légitimement toute future location. Conformément à l'Autorisation Unique AU-011 précitée de la CNIL, le Client sera préalablement informé s'il devait être concerné et disposera alors d'un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'opposition à figurer dans un tel fichier pour motif légitime. Auquel cas, le Loueur devra adresser sa demande auprès de la Branche Loueurs du CNPA (50, rue Rouget de Lisle – 92158 Suresnes cedex).

Le Client est informé que certains véhicules loués par Europcar disposent d'un système de géolocalisation embarqué permettant de les localiser en temps réel. Ce service sert à des fins de sécurité et de vérification des kilomètres parcourus pour lutter contre les cas de Vol et/ou de fraude. En acceptant les services de location, le Client consent à l'utilisation de ce service de géolocalisation. Europcar aura connaissance de l'itinéraire suivi par le Client lors d'une location de véhicule ainsi que des kilomètres parcourus. Les données relatives aux déplacements du Client sont conservées au maximum six (6) mois.

Les destinataires de ce traitement sont Europcar et son sous-traitant en charge de la mise en œuvre du système de géolocalisation. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour raison légitime qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse suivante : Europcar France, Service Sécurité – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint-Quentin », 2 rue René Caudron, 78960, VOISINS-LE-BRETONNEUX – FRANCE.

Le Locataire reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales de location Europcar et les présentes conditions spécifiques de l'offre découverte « Drive & Share ».

Signature :



ANNEXE 1

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

EUROPCAR FRANCE SAS

Service Marketing

Bâtiment L

Parc d'Affaires "Le Val Saint-Quentin"

2 rue René Caudron

78960 - VOISINS-LE-BRETONNEUX

FRANCE

Date : [•]

Je, soussigné(e), (**Prénom, Nom**), déclare sur l'honneur ne pas utiliser la location souscrite auprès d'Europcar dans le cadre de l'offre découverte « Drive & Share »⁷ à des fins d'usage professionnel et/ou commercial.

Bon pour faire valoir ce que de droit

Signature du Client (*si envoi par courrier postal*) :

⁷ « Je conduis et je partage »

ANNEXE 2

GRILLES TARIFAIRES

OFFRE MOYENNE DUREE "Drive and Share" - PROTECTION: BASIC

Tous les prix sur cette offre sont TTC en € - TVA 20% incluse				4 - 5 mois	8-11 mois	12 mois	Km supp en €	Françaises en €
Catégorie	Code sortie	Boîte de vitesse	Exemple de modèle	Par 30 jours	Par 30 jours	Par 30 jours		
Mini	MCMM	Manuel	Twingo	610	480	460	0,20	1 000
Economique	ECMM	Manuel	Renault Clio IV	666	626	486	0,26	1 200
Compacte	CDMM	Manuel	Renault Captur	800	670	640	0,30	1 400
	CDAM/DDAM	Auto	Jeep Renegade	880	880	800	0,36	1 400

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE TARIF



Loyer mensuel TTC en fonction de la durée d'engagement
 2 000 KM par mois (Ilisable pendant la période de location si engagement supérieur à trois mois)

OFFRE MOYENNE DUREE "Drive and Share" - PROTECTION: PREMIUM

Tous les prix sur cette offre sont TTC en € - TVA 20% incluse				4 - 5 mois	8-11 mois	12 mois	Km supp en €	Françaises en €
Catégorie	Code sortie	Boîte de vitesse	Exemple de modèle	Par 30 jours	Par 30 jours	Par 30 jours		
Mini	MCMM	Manuel	Twingo	608	578	548	0,20	-
Economique	ECMM	Manuel	Renault Clio IV	684	664	624	0,26	-
Compacte	CDMM	Manuel	Renault Captur	748	718	688	0,30	-
	CDAM/DDAM	Auto	Jeep Renegade	808	778	748	0,36	-

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE TARIF



Loyer mensuel TTC en fonction de la durée d'engagement
 2 000 KM par mois (Ilisable pendant la période de location si engagement supérieur à trois mois)